



Municipalité de Havre-Saint-Pierre

# AVIS PUBLIC

---

## DÉROGATION MINEURE N° 2017-01

---

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de Havre-Saint-Pierre du lundi 3 juillet 2017 à 19 h 30, à la Maison de la culture Roland-Jomphe, le Conseil statuera afin de se prononcer sur la dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité concernant l'immeuble suivant :

« 2390, Route 138 Est »

Une dérogation mineure est demandée, afin d'accepter la grandeur d'un garage isolé à 699.5 p<sup>2</sup>, au lieu de 365.5p<sup>2</sup> maximum, grandeur du bâtiment principal, tel qu'exigé par le règlement de zonage n° 298.

Donné à Havre-Saint-Pierre, ce 8<sup>e</sup> jour de juin 2017

Meggie Richard, directrice générale

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, directrice générale, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-joint en affichant copie aux endroits désignés par le Conseil le 8 juin 2017.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8<sup>e</sup> jour de juin 2017.

Meggie Richard, directrice générale